

N°20-09-097

L'an deux mil vingt, le jeudi 17 septembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 8 septembre 2020.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. (reçoit pouvoir de V. WESTENHOEFFER) ; POULAIN P. ; COFFIN H. ; DELRUE J. ; BERQUEZ M.L. ; LEROY M. ; LEROY I. ; ROLLAND P. ; TAVERNE M.H. ; FOUACHE-DELBECQ S. ; MERLO S.

Messieurs DEVIGNE A. ; ALLOUCHERY J.M. ; LECAILLE S. ; DENECQUE J.F. ; GARDIN J. ; COLIN O. ; FRANQUE G.A. ; DOMMANGET A. ; LAVOGEZ S. ; POURCHEL L. ; DELATTRE J. ; CAUX P. ; OBERT O. ; FAUVIAUX F. ; DEVIGNE M. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; MONBAILLY V. ; WILQUIN G. ; COYOT J.C. ; BRUSSELLE D. ; CORDIER A. ; AMMEUX C. ; WACQUET P. ; TELLIER C. ; LAURENT S. ; DELANNOY J. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

Absents excusés :

Madame WESTENHOEFFER V. (donne pouvoir à I. POURCHEL)

Messieurs PRUVOST M. ; LHEUREUX M. ; SENECAT D. ; CROQUELOIS J.M. ; DUSART J.P. ; DUFOUR O. ; LEFEBVRE S. ; MERLO O.

Absents :

Messieurs VASSEUR C. ; LOUIS D.

1

Monsieur Didier BEE est élu secrétaire.

**OBJET : LIAISONS DOUCES –LIAISONS PRINCIPALES – SETQUES / ESQUERDES ET
ACQUIN / LUMBRES**

Rapporteur : Christian TELLIER

Dans le cadre de l'élaboration du PLUI, la CCPL s'est dotée d'un projet de territoire ambitieux notamment sur le sujet de l'émergence d'une mobilité rurale de proximité à la fois sobre, efficace et solidaire, plus particulièrement à travers deux objectifs :

- Adapter les modes de déplacements en fonction de l'échelle et de la structuration du territoire
- Développer les liaisons douces à différentes échelles.

Le PLUI intègre donc une Orientation d'Aménagement et de Programmation spécifique sur le sujet de la mobilité douce, permettant à terme la mise en œuvre d'un véritable maillage territorial de liaisons douces à l'échelle de la CCPL.

Identifiant plusieurs niveaux d'itinéraires à valoriser ou à créer, l'OAP mobilité douce est un document cadre coordonnant sur le sujet l'ensemble des politiques publiques à l'échelle des communes, de la CCPL, du Département et de la Région.

Le conseil communautaire a validé depuis 2019 une intervention annuelle de 200 000 € pour le développement des liaisons principales ce qui, par effet de levier, permet de mobiliser les financements

complémentaires des partenaires et ainsi investir entre 800 000 et 1 million d'euros par an selon les opportunités.

La crise sanitaire traversée a montré l'intérêt et la motivation des habitants sur les modes doux de déplacement dont la pratique cyclable. Le succès du challenge mobilité lancé il y a quelques semaines en témoigne.

Avec la mise en place du plan de relance de l'Etat dans le cadre de la DSIL bonifiée la mise en œuvre du schéma cyclable intercommunal a l'opportunité d'être accéléré.

Deux nouvelles liaisons peuvent ainsi être lancées :

- Sur la liaison principale Bonningues / Lumbres : le tronçon Acquin / Lumbres représentant 4,6 km
- Sur la liaison principale Pihem / Lumbres : le tronçon Setques / Esquerdes représentant 1,8 km

Les investigations et réflexions se poursuivent sur les autres tronçons selon les opportunités se faisant jour en lien avec les communes. Les discussions avec le Département sont en cours pour préciser leur contribution financière sur ces dossiers.

Il convient par conséquent de valider le plan de financement pour le lancement de ces deux liaisons :

Dépenses	Montant H.T.	Financement	Montant H.T.	Taux
Acquisition immobilière/foncière*		- Etat		2
		- DSIL	492 388,33 €	50 %
Travaux de mise en œuvre de la véloroute et de ses équipements	911 830, 25 €	- Conseil départemental (contrat territorial)	246 194,17 €	25 %
		- Conseil régional		
		- Europe		
Autres (honoraires) Maitrise d'œuvre	72 946,42 €	- Autre (à détailler)		
		- Collectivité	246 194, 17 €	25 %
Coût total de l'opération	984 776,67 €	Total	984 776,67 €	100 %

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** :

- De lancer l'opération
- De valider le plan de financement proposé
- D'autoriser le Président à formuler la demande de DSIL bonifiée à hauteur de 50% du projet de travaux pour un montant de 492 388,33 €
- D'autoriser le Président à signer tout document administratif et financier permettant la mise en œuvre de la présente délibération

Pour extrait conforme.
Le Président,

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20200917-20-09-097-DE
Date de télétransmission : 22/09/2020
Date de réception préfecture : 22/09/2020

